
[Imprimer](#)

Consultation pour un programme de logements étudiants à Palaiseau

Image

L'EPA Paris-Saclay lance une consultation pour l'aménagement du lot S1.2, dans le quartier de l'Ecole polytechnique à Palaiseau (Essonne), qui doit accueillir des logements étudiants privés.

Afin de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle du projet d'aménagement du campus urbain de Paris-Saclay, l'EPA organise une consultation auprès d'opérateurs et de gestionnaires sur le lot S1.2. Située au sud de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique à Palaiseau, cette parcelle accueillera un programme de logements pour étudiants d'environ 5 500 m², qui devra être mis en service pour la rentrée scolaire de 2022.



Cette consultation doit conduire à la désignation d'un opérateur, accompagné d'un investisseur et d'un gestionnaire des logements étudiants. A ce titre, la consultation se déroulera en deux temps, avec une première phase de « candidatures » dont l'objectif est de sélectionner quatre à cinq candidats. La seconde phase, dite « offres », devra aboutir à une proposition programmatique et un modèle de gestion, ainsi qu'à une offre financière. « Cette opération est l'occasion, pour les candidats, de proposer une vision nouvelle dans la conception de la résidence en associant une approche programmatique innovante et une démarche environnementale », indique l'EPA Paris-Saclay.

Démarches en rupture

Le programme devra mettre l'accent sur deux points : le respect de la charte « Habiter le campus » et l'exemplarité environnementale. Concernant le premier point, la résidence étudiante devra proposer une offre importante de logements en colocation, a minima 50 % des lits. Quant aux normes environnementales, il s'agit d'être en lien avec la « stratégie écoterritoire » portée par l'aménageur. « Ces deux ambitions invitent à repenser la manière de concevoir mais aussi de gérer la résidence, et à proposer des démarches en rupture avec certaines pratiques habituelles », signale-t-il.

« Le projet utilisera un mode constructif bois pour répondre aux ambitions de production innovante de logements et de limitation de l'impact carbone de l'opération, et il devra obtenir les labels Energie carbone : E3C2 et Biosourcé niveau 2 », indique l'EPA.